

**ARRÊTE PORTANT DÉSIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE A LA
COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
A2026-180**

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20, L.1414-2, L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, d'élection du Maire et d'élection des Adjoints au Maire, en date du 20 mars 2026,

Vu l'élection du Maire, Madame Anne-Laure de BROSSES, en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération N° 26-2-2 en date du 20 mars 2026, portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

Vu l'élection de la liste des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

Considérant que Madame Anne-Marie CHOLLET a été élue 2^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la délibération n°26-3-7 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 relative aux conditions de dépôt des listes et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée notamment, de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président,

Considérant la nécessité d'assurer la représentation du Maire, président de la Commission d'Appel d'Offres, en l'absence ou l'empêchement de celui-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Anne-Marie CHOLLET, 2^{ème} adjoint au Maire, est désignée, pour la durée du mandat, pour assurer la représentation du Maire, en son absence, à la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation et/ou notification de cet arrêté sera adressé :

- Au contrôle de légalité,
- A l'intéressée

Le Pecq, le 3 juin 2026,

Notifié le :



Le Maire,

Signature :

Anne-Laure de Brosses

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.